

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010
- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

1. Communauté de Communes du Val d'Ay (CCVA) :
 - ⇒ Modification des statuts,
 - ⇒ Mandat pour intervention sur voirie communale,
 - ⇒ Validation du passage sur les chemins de randonnées inscrits au nouveau « topo-guide ».
2. Nouvelle station d'épuration : plan de financement & sollicitation des subventions,
3. BUDGET 2010 : Décisions modificatives N°2,
4. Avenir du bâtiment Ste Monique (faut-il le vendre ?)
5. Avenir du bâtiment SAMOV (la commune doit-elle se porter acquéreuse pour ensuite le louer ?),
6. Projet d'installation de cabanes perchées dans le camping municipal,
7. Eventualité de création d'un poste à temps complet pour un agent actuellement à temps non-complet,
8. Débat d'orientation budgétaire pour 2011,
9. Demande d'échange de parcelles,
10. Ecole : Demande de l'OGEC et convention avec la mairie d'Annonay,
11. Point sur les travaux et le personnel,
12. Tourisme & manifestations culturelles 2011,
13. Questions diverses (CCAS & Vœux),
14. Agenda.

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h07)

Jean-François COUETTE (Maire)
Raymond BORDAS (1^{er} adjoint)
Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)
Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe)
Didier CHIEZE (*absent excusé – pouvoir donné à Martine POINARD*)
Nicolas COSTECHAREYRE
Martine DEYGAS-POINARD
Thierry FANGET
Philippe GUIRONNET
Bernard PIPAZ (*absent excusé*)
Daniel POINARD (*absent excusé – pouvoir donné à Philippe GUIRONNET*)

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 8 personnes à l'ouverture puis 8 pour les délibérations

=> 2 pouvoir(s) - 10 voix délibératives

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 18/10/2010) : Pas de remarque

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

- Compte-rendu -

I COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AY (CCVA)

1.1 Modification des statuts :

Rappel : Le 23 septembre 2010, le Conseil communautaire du Val d' Ay a délibéré pour modifier ses statuts. L' article premier fixant la durée de vie de la Communauté de Communes a été modifié ; La Communauté de Communes du Val d' Ay est constituée pour une durée illimitée. Sur les 20 votants, il y a eu 16 votes pour, 3 absentions et 1 contre. Un courrier avec AR daté du 1^{er} octobre 2010 a été adressé à chaque commune membre par le président du Conseil Communautaire afin qu'elles se prononcent dans les trois mois, faute de quoi, la modification sera considérée comme acceptée par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal (le 18 octobre 2010) cette question avait été reportée car le Conseil souhaitait savoir si le fait d' accorder une durée illimitée à la CCVA ne « verrouillait » pas définitivement notre appartenance à la CCVA. La réponse est non. D' une part, nous pouvons toujours demander notre retrait dans l' état actuel des textes, et, d' autre part, c' est le Préfet, après réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui décidera s' il y a lieu ou non de modifier les périmètres de certaines communautés de communes.

M. le Maire considère que cette modification de statuts ne règle en rien les problèmes de cohésion au sein de la CCVA mais elle va obliger toutes les communes membres à se positionner. Nous devons donc dans un souci de cohésion et de logique par rapport au vote du 14 juin 2010 rappeler notre attachement à la CCVA. Bref, il faut approuver sans réserve cette modification. Elle donnera plus de temps à la réflexion, et notamment, à celle engagée avec la Communauté de Communes du Haut-Vivarais. Ce projet de rattachement ne devant être envisagé que si la CCVA ne pouvait perdurer.

Penser également au projet de maison de l' environnement et des énergies renouvelables qui pourrait être implantée sur notre commune ...

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

Le Conseil Municipal, à l' unanimité des membres présents, renouvelle son attachement à la Communauté de Communes du Val d' Ay (CCVA) et approuve la modification de l' article premier des statuts de la CCVA qui instaure une durée de vie illimitée pour la CCVA.

1.2 Mandat pour intervention sur voirie communale :

La CCVA nous demande d' autoriser tous travaux de voirie qu' elle pourrait être amenée à faire exécuter sur notre commune. Cette délibération doit être prise chaque année. En effet, le marché que la CCVA a signé avec une entreprise et qui va d' ailleurs être reconduit en 2011, est établi pour la voirie communautaire et communale, au nom de la CCVA, qui dans ce cas est alors Maître d' ouvrage.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

Le Conseil Municipal approuve les travaux de voirie, sous mandat CCVA, qui peuvent être effectués sur la commune de Lalouvesc.

1.3 Validation du passage sur les chemins de randonnées mentionnés dans le nouveau « topo-guide » :

Suite au nouveau PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et à l' édition du nouveau topo-guide guide, pour les itinéraires de randonnées sur le Val d' Ay, certains sentiers ont été revus et des conventions ont été établies, pour chaque parcours, entre la Région, la CCVA, la Commune et les propriétaires privés concernés. Ces conventions quadripartites permettent d' obtenir des subventions de la Région. Nous donc devons les approuver.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

- Compte-rendu -

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

Le Conseil Municipal approuve le tracé des nouveaux itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR et passant sur la commune de Lalouvesc ainsi que les conventions quadripartites qui s'y rattachent et sans mettre de limitation sur l'usage des véhicules motorisés.

II NOUVELLE STation d'EPuration (STEP) :

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de la nouvelle station d'épuration (voir tableau en annexe) basée sur les estimations de notre maître d'œuvre BEAUR. Coût total du projet :

783.405€HT (en incluant les 5% de dépassement autorisé sur un tel marché)

Dans ce plan prévisionnel, le scénario, optimiste, laisserait à charge de la commune 20%. L'Etat et le Conseil Général contribuant pour 50% et l'Agence de l'Eau pour 30%. Le problème est que notre commune n'a plus les moyens d'emprunter et que nous ne sommes absolument pas sur des taux de subvention annoncés !

Dans ce contexte Monsieur le Maire fait la lecture du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Préfet de l'Ardèche, en accord avec le Trésor Public. Ce courrier expose l'état financier de notre commune et demande confirmation des taux d'aides. Il demande également comment nous allons faire vis-à-vis de la TVA et surtout de la trésorerie à sortir car certains financeurs ne verseront la subvention qu'une fois les travaux réalisés !

A ce stade du projet, nous pourrions, pour raison financière, refuser d'aller plus loin. Le problème est qu'il y a des sanctions à la clé (plus aucun permis de construire d'accordé – plus aucune prime à l'épuration), et, il est peu probable que notre commune sorte gagnante de ce bras de fer avec l'Etat.

Les dossiers de demande de subvention doivent parvenir au plus tard avant fin janvier 2011 aux financeurs. Il est donc nécessaire de prendre une délibération à ce sujet.

La sollicitation des banques pour un emprunt ne pourra intervenir que plus tard, sous réserve de l'accord du Trésor Public et de la confirmation des taux de subventions des différents financeurs.

Le Conseil Municipal émet cependant de fortes réserves par rapport à l'aspect financier de ce projet (car il n'est pas certain de pouvoir voter un budget équilibré en mars 2011).

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les financeurs publics (L'Etat, la Région, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau) afin de subventionner le projet de notre nouvelle station d'épuration.

III BUDGET 2010 : DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Voir les tableaux comptables en annexe du présent compte-rendu

Le but de ces modifications est de parvenir à l'équilibre des comptes 2010. Certains crédits non consommés étant reportés sur des postes déficitaires. Il est également porté à la connaissance des conseillers que le Trésor Public demande l'effacement de certaines créances irrécouvrables (2.200€ sur le budget Eau et 2.600€ sur le budget Assainissement).

Délibération : 2 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives N°2 sur les budgets 2010 concernant : La commune, l'Eau & l'Assainissement.

IV AVENIR DU BÂTIMENT Ste MONIQUE

Monsieur le Maire rappelle le projet initial pour ce bâtiment évoqué en début de mandat. Le transformer en résidence d'accueil pour personnes âgées autonomes et garder le rez-de-chaussée en salle publique. Techniquement, cela ne pose pas de problème, mais financièrement, les demandes faites auprès des différents organismes, type HLM, n'ont pas abouti. Le seul partenaire intéressé n'arrive pas à boucler son budget. Les autres préfèrent investir dans vallée du Rhône ou le rapport demande/rentabilité est bien meilleur. Quant à nous, nous ne pouvons que mettre à disposition le bâtiment via un bail emphytéotique ... Enfin les orientations sociales actuelles sont plutôt de maintenir les gens chez eux le plus longtemps possible, à travers des structures sociales comme l'ADMR.

Il également rappelé que ce bâtiment est très utilisé en Eté. Notre salle polyvalente (le CAC) est occupée entièrement par l'exposition « le Carrefour des Arts » durant la saison estivale.

Un débat s'engage et parmi les arguments évoqués on note :

- Il faut vendre ce bâtiment avant qu'il ne soit trop détérioré
- Il y a trop d'offres de logements sur Lalouvesc en location et vente. Si un privé acquiert ce bâtiment pour en faire des logements, ce sera un nouveau préjudice pour les habitants qui n'arrivent plus à louer !
- Où iront les associations en Eté puisque le Centre d'Animation Communal (CAC) est occupé par l'exposition le « Carrefour des Arts » ?

Délibération : 1 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION :

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de mettre en vente son bâtiment Ste Monique suivant l'estimation qui sera faite par le service des Domaines de l'Etat, et ce, sans mandat exclusif de vente.

V AVENIR DU BÂTIMENT SAMOV

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 14 juin 2010, nous avons fait la proposition de racheter, pour l'euro symbolique, les bâtiments et le terrain. Depuis aucune nouvelle ...

Le 3 décembre 2010, sur initiative de la SAMOV, une entrevue, entre M. Robert DAZAN, directeur de la SAMOV, M. François BESSET représentant l'Entreprise BESSET & Fils et le Maire et ses des deux premiers adjoints, a eu lieu en Mairie de Lalouvesc.

De cette entrevue, il est ressorti les points essentiels suivants :

- L'entreprise BESSET & Fils souhaite s'agrandir, car elle est trop à l'étroit sur son site actuel. Elle veut travailler dans de meilleures conditions. Elle a fait une proposition d'acquisition de l'ensemble. Elle est en cours d'agrément pour obtenir le label « eco-artisans » (efficacité énergétique). Cet agrandissement ne débouchera pas forcément sur la création d'emplois à court terme.
- La SAMOV a fait estimer le coût du bâtiment et du terrain à environ 90.000€ (mais elle est prête à baisser son prix).

Du point de vue de la commune :

- ✓ Faut-il acquérir le site pour ensuite le louer et avoir des rentrées d'argent ?
- ✓ Est-il possible, et raisonnable, d'investir sur ce point connaissant l'état de nos finances ?!
- ✓ Faut-il en récupérer une partie pour regrouper les services municipaux ?

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

- Compte-rendu -

Un débat s'engage ...

- Ne pas faire obstacle au projet de l'entreprise BESSET
- La solution d'un local technique n'est pas inintéressante car elle permettrait de regrouper tous les services communaux. Une telle opportunité ne se représentera pas.
- Il faut estimer le coût des travaux d'aménagement et le coût de fonctionnement !

Le Conseil Municipal ne veut pas délibérer sur ce point ce jour. Le Conseil Municipal veut visiter le bâtiment afin de voir les orientations possibles et estimer le coût des travaux éventuels.

VI PROJET D'INSTALLATION DE CABANES PERCHEES

Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec M. Brotte qui est venu présenter son projet d'installation de cabanes perchées sur le site de notre camping municipal. Un DVD est présenté au Conseil.

M. Brotte installerait cinq cabanes sur pilotis dès le début de l'année 2011, dans l'enceinte du camping sur la partie boisée et inoccupée à ce jour. Une première phase d'essai aurait lieu en 2011 d'avril à octobre. Ensuite, si l'affaire est concluante, la location des cabanes perchées se ferait sur une année complète, sauf un mois de fermeture en janvier.

M. Brotte souhaite louer à la commune sous la forme d'un bail commercial ou emphytéotique la partie boisée de notre camping. Il souhaite également la mise à disposition d'un équivalent temps plein sur une année d'un employé communal qui serait affecté à l'accueil, au ravitaillement et au nettoyage des cabanes. L'ensemble de ces dispositions seraient écrites dans une convention, entre la commune et sa société, signée devant notaire. A noter que M. Brotte a rencontré plusieurs commerçants du village de manière à s'assurer un approvisionnement local pour la nourriture.

Compte-tenu de l'urgence de son projet qui prévoit le début de l'installation des cabanes en janvier 2011 pour qu'elles soient opérationnelles en avril, il demande à ce que la commune vote un accord de principe sur ce projet. Ensuite, une convention sera élaborée et négociée avec M. Brotte, puis elle sera soumise à l'approbation du Conseil.

Autre points importants :

- ✓ Monsieur le Maire a demandé à un géomètre de borner la partie concernée mais les intempéries retardent le bornage
- ✓ Vis à vis des autorisations, pour des surfaces <35m², ce qui est le cas, pas d'autorisation préalable dans la mesure où le nombre de cabanes ne dépasse pas de 10% le nombre d'emplacements du camping
- ✓ Il conviendra tout de même de vérifier la DFCI et d'en informer le SDIS et la DDT
- ✓ Un fonctionnement à l'année (à partir de 2012) nous obligera à rendre hors gel les sanitaires liés aux cabanes
- ✓ En cas d'alerte Météo un repli devra être opéré dans les actuels mini-chalets en bois

Un débat s'engage ...

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION :

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal est favorable pour l'implantation de cinq cabanes sur la partie boisée du camping municipal pour une période probatoire d'un an (2011) et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires. A ce sujet, une convention de mise à disposition sera présentée lors du prochain Conseil.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

- Compte-rendu -

VII EVENTUALITE DE CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

- Christian DEYGAS vient de reprendre, au 1^{er} décembre 2010, son travail, mais en mi-temps thérapeutique avec des restrictions sur la nature des travaux qu'il peut exécuter.
- Sa femme, Sylvie DEYGAS, est actuellement à temps non-complet (et stagiaire de la fonction publique territoriale) et elle cumule chaque année des heures complémentaires.
- Le projet des cabanes perchées va nécessiter une personne à temps-plein d'avril à octobre 2011
- Des emplois saisonniers type CUI seront probablement nécessaires pour faire face à la surcharge de travail estival

Compte-tenu de ce qui précède, il faudrait modifier le poste actuel occupé par Mme Sylvie DEYGAS à temps non-complet et le passer à temps complet.

Pas de délibération, cette éventualité sera rediscutée après la mise en place de la convention pour les cabanes perchées.

VIII DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle, comme chaque année, que ce débat n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 2.500 habitants mais que, néanmoins cela permet de préparer le budget prévisionnel avant son vote au plus tard, en mars 2011.

Ce que l'Etat nous oblige à faire :

- Nouvelle STation d'EPuration (STEP) : un projet de **783.405€HT: OBLIGATOIRE !**
- Réfection de l'assainissement sous l'ancien Hôtel Beau Site : **obligatoire, sous peine de perdre les subventions inscrites sur le contrat tri-annuel Ay-Ozon !**

Ce que la commune doit faire (suite à ses engagements) :

- Paiement de l'« Opération façades » en 2011 ! (? k€)
- Goudronnage du Lotissement du Val d'Or pour finir enfin le dit lotissement ? (30 à 50K€)
- Problème de la charpente de la Basilique ? (? k€)

Et tout ce que la commune devrait faire :

- Etude de l'aménagement du nouveau lotissement des Chaux !
- Aménagement de l'entrée/sortie du Camping Chemin Neuf ?
- Isolation de la salle du Conseil ?
- Réfection de l'appartement (et de l'escalier) de l'école publique ?
- Remplacement des véhicules communaux vétustes !
- Etc. (*liste non exhaustive !*)

IX DEMANDE D'ECHANGE DE PARCELLES

Dans le quartier Ste Agathe, les propriétaires actuels des parcelles AD451 et AD2 souhaitent vendre leurs parcelles ; Ce point a déjà été évoqué lors du Conseil du 13/09/2010. M. le Maire avait proposé d'acquérir la parcelle AD451 et une partie de la parcelle AD2 pour réaliser l'aire de retournement (ER8).

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010
- Compte-rendu -

L'affaire s'était compliquée dans la mesure, où si initialement, il devait y avoir un simple échange entre la partie demandée par la commune, comme aire de retournement, et la parcelle AD354 constituant le bas du talus et appartenant à la commune, le relevé d'arpentage réalisé par le cabinet JULIEN faisait apparaître que, contrairement au cadastre, la commune avait déjà utilisé pratiquement tout le talus (*sauf ≈200 m² à conserver pour améliorer la visibilité*) lors de la réalisation de la voie communale du lotissement du Val d'Or. Bref, la commune n'avait plus rien à échanger et il fallait acheter le surplus.

Le Conseil Municipal avait donc demandé de différer ce choix jusqu'à plus ample discussion technique sur la place nécessaire à l'aire de retournement, et surtout, il avait demandé de surseoir à cet achat de parcelle(s) en attendant la finalisation du PLU compte tenu des enjeux très importants dans ce secteur (ER7 et l'ER8).

M. le Maire fait lecture au Conseil d'un courrier de M. LACROIX demandant un simple échange entre la parcelle AD451 et AD354. Cela évite tout achat. Seuls les frais de notaire et de géomètre seront supportés par la commune. Mais, cela réduit l'aire de retournement au strict minimum.

M. le Maire précise que cet échange de parcelles n'a que pour but de favoriser l'accueil de nouveaux résidents sur notre commune et qu'il est entièrement dissocié d'une éventuelle création de chemin piétonnier (emplacement réservé ER7 du PLU).

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION :

Après en avoir débattu le Conseil Municipal approuve l'échange entre les parcelles AD354 et AD451, de manière à ce que la parcelle AD451 puisse servir d'aire de dégagement au fond du lotissement du Val d'Or.

X ECOLE : DEMANDE DE L'OGEC & CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'ANNONAY

Pour information, Monsieur le Maire expose qu'il a mis à disposition, pour trois semaines, suite à la fin d'un contrat de travail CAE, Mme Sylvie DEYGAS afin d'assurer, pour le compte de l'OGEC, la garderie des enfants, le matin et le soir, l'accompagnement des enfants à la cantine et quelques heures de ménages par semaine. L'OGEC reversera à la mairie ce qu'il aurait dû payer dans le cadre du contrat CAE.

Pour délibération, M. le Maire fait la lecture d'un courrier de la mairie d'Annonay et de la réponse donnée à ce courrier. Un élève de notre commune est scolarisé dans le public (primaire) sur Annonay. La Mairie d'Annonay demande donc de signer une convention, et ce pour un montant de 734,67€ par élève. La mairie de Lalouvesc a proposé 545€ par élève car c'est le tarif pratiqué vis-à-vis de l'école de Lalouvesc et appliqué aux autres communes comme celles de Lafarre.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION :

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la mairie d'Annonay.

XI POINT SUR LES TRAVAUX ET LE PERSONNEL

Néant

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

- Compte-rendu -

XII TOURISME & MANIFESTATIONS CULTURELLES

2.1 Gestion de l'Office de Tourisme (Philippe)

- La CCVA est d'accord sur le principe pour un CDI de 35h à partir du 1^{ier} avril 2011
- Désormais 1 seul budget pour l'OT
- L'OT ne doit pas gérer les animations sur Lalouvesc : c'est le rôle d'un comité des fêtes
- Promenades Musicales : subvention de 5000€ reconduite en 2011 St Pierre s/Doux St Romain d' Ay et Préaux et Lalouvesc sur 10 jours

2.2 Rallye Monte Carlo & Ardéchoise : (Nathalie)

- Mercredi 19 janvier 2011
- Inscription gratuite
- 130 voitures prévues
- Lalouvesc sera un parc d'assistance technique sur tout le village
- La commune organisera la buvette au profit du CCAS
- Don de sacs de bonbons et de dépliant sur Lalouvesc
- Faire des affiches

2.2 Ardéchoise : (Nathalie)

- 3^{ième} prix en 2010 pour Lalouvesc et son thème sur la Chine
- 2011 : 20 ans de l'Ardéchoise !
- Mercredi 16 juin 2011 : Ardéchoise verte + scolaires
- samedi 18 juin 2011 : Tous les parcours passent par Lalouvesc : tous les bénévoles seront sollicités

2.3 Station service :

- Nécessité de mise en place d'un système de rétention des hydrocarbures en cas de fuite
- Coût estimé environ 10.000€HT
- Demande de subvention de Mr & Mme RIBES à l'Etat et à notre commune
- Pas d'urgence sur ce dossier ...

XIII QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de courriers reçus de Monsieur René ABRIAL
- Le Conseil Municipal est également informé de mises en demeure de propriétaires pour immeubles menaçant ruine (Hôtel Beau Séjour et Bobignieux)
- Un conseiller municipal demande de ne pas déneiger le chemin Gros Jean en premier, mais de dégager d'abord le lotissement du Val d'Or. Au hameau du Fournel, il conviendrait de préserver les jardins lors du déneigement. Enfin, le chasse neige du Conseil Général, stocké au garage Valériani, est en fin de vie. Il conviendrait de s'enquérir auprès du C.G. pour obtenir un camion de type « pousseur » plus récent.

XIV AGENDA

- Mercredi 15 décembre 2010 10h00 Mairie : Commission travaux : Rapport final diagnostic AEP
- Dimanche 2 janvier 2011 18h00 CAC : Vœux du Conseil Municipal
- Samedi 8 janvier 2011 12h00 CAC : Repas des aînés de la Commune
- Mercredi 19 Janvier 2011 : Rallye de Monte-Carlo l'après-midi
- Lundi 31 janvier 2011 : Rallye Historique de Monte-Carlo

(Clôture de la séance à 23h22 suivi d'une bûche de Noël ...)